EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.04.00 Convocation du 20.04.2000

Compte rendu affiché le 2 Mai 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf.: BJ/LDA **Présents:** MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY, Objet: MODIFICATION des

MM. VERGNE, CHATUT et FAURE.

TARIFS du CENTRE Jean VILAR.

Nombre de conseillers en exercice: 29 présents 20 votants 26

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY, Mmes ROUX, WYMANN, BROSSARD, GASTREIN, MM. DUCRET, FORGET, RUMEAU, MACHURAT, DUSSUD et BELIN, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. MEYER par M. VERGNE - M. POINT par M. CHATUT - M. PIANA par M. FAURE -Mlle VEYRIER par Mme WYMANN - M. CHATELIER par M. DOIZY - Mile MILLET par M. MACHURAT.

Absents excusés: MM. GONDELAUD, DOUCET et MARCENDE.



Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que la mise en place d'une étuve à la fin du mois d'Avril dans l'espace bar-restauration impose de modifier les délibérations fixant les tarifs du Centre Jean Vilar.

Il propose d'adopter les règles suivantes :

- ① Le tarif "chambre froide" sera supprimé.
- ② Il sera remplacé par le tarif "Location Bar" d'un montant de 300 F comprenant les chambres froides et les nouvelles installations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 26.11.1998 fixant les tarifs applicables au Centre Jean VILAR,
- Supprime le tarif "Chambre Froide" du Centre Jean VILAR,

- Adopte un tarif "Location Bar" incluant la mise à disposition de l'ensemble des matériels disponibles dans l'espace bar, **tarif fixé à 300 F**,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
- Dit que cette mesure prendra effet à compter du 1er Septembre 2000.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 27 Avril 2000 Pour copie conforme, Le MAIRE ,

LE MAIRE Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire compte tenu - de la transmission en Préfecture le 15 Mai 2000 - de la publication le 16 Mai 2000

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 15 Mai 2000